



CLINIQUE DOCTORALE
AIX GLOBAL JUSTICE

Clinique de Droit international
des droits de l'homme

www.aixglobaljustice.org

**Call for inputs –
Report on violence against
women and girls in the
context of the climate
crisis, including
environmental
degradation and related
disaster risk mitigation
and response**

Mars 2022

Ce travail a été réalisé sous la coordination membres de la Clinique doctorale de droit internationale des droits de l'homme et grâce au concours d'étudiants cliniciens en droit.

Ce document, présenté par *Aix Global Justice*, a pour but de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde. Il est essentiel de préciser que les informations contenues dans ce rapport sont basées sur des sources disponibles, y compris des entretiens, des documents et d'autres matériels accessibles au public. Bien que nous nous efforcions d'être précis et objectifs, *Aix Global Justice* ne garantit pas la véracité absolue ou l'exhaustivité des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport est un outil de sensibilisation, de défense des droits de l'homme et de dialogue constructif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'engage pas la responsabilité d'*Aix Global Justice* ou de ses représentants. Par conséquent, *Aix Global Justice* décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans le rapport ou pour toute action entreprise sur la base de son contenu. Les membres d'*Aix Global Justice* ne seront donc pas tenus pour responsables.

Aix Global Justice ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de l'utilisation, de l'interprétation ou de la confiance accordée aux informations fournies.

La dernière mise à jour date du 28 mars 2022.

Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter :

Adeline AUFFRET-O'NEILL, Coordinatrice générale de la Clinique Aix Global Justice
aixglobaljustice@gmail.com

LISTE D'ABRÉVIATIONS

CARE	<i>Cooperative for Assistance and Relief Everywhere</i>
OHCHR	<i>United Nations Human Rights Office</i>
ONU	<i>Organisation des Nations Unies</i>
UNEP	<i>United Nations Environment Programme</i>
UNFCCC	<i>United Nations Framework Convention on Climate Change</i>
VBG	<i>Violences Basées sur le Genre</i>

Questions

1. Les incidences de la crise climatique, de la dégradation de l'environnement et des déplacements qui en découlent sur la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, ainsi que sur des groupes spécifiques de femmes et de filles, tels que les femmes et les filles handicapées, les femmes et les filles autochtones, les femmes et les filles migrantes ou déplacées, les femmes âgées, les femmes et les filles rurales, les femmes et les filles vivant dans l'extrême pauvreté, les femmes et les filles défenseuses des droits humains, ou d'autres groupes présentant des vulnérabilités accrues ou des identités qui se recoupent et se chevauchent.
2. Les différentes manifestations ou types spécifiques de violence sexiste subies par les femmes et les filles en lien avec la crise climatique, la dégradation de l'environnement et les déplacements qui y sont liés.
3. Bonnes pratiques, stratégies et défis en matière d'atténuation et de prévention de la violence sexiste et de protection des femmes et des filles dans le contexte de la crise climatique, de la dégradation de l'environnement et des déplacements qui y sont liés, y compris dans la promotion de l'accès à la justice, aux recours et aux réparations pour les victimes/survivantes.
4. Bonnes pratiques, stratégies et défis liés à l'intégration de l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de l'atténuation et de la réponse à la réduction des risques de catastrophe liées à la crise climatique, y compris les réponses dirigées par les femmes et communautaires. Si disponible, veuillez fournir des informations sur les leçons tirées des réponses à la pandémie de COVID-19 et de son intersection avec l'atténuation et la réponse aux risques de catastrophe liés à la crise climatique.
5. La mesure dans laquelle les femmes et les filles peuvent, à tous les niveaux, accéder à l'information et de participer pleinement, de manière égale et significative à l'atténuation de la crise climatique, y compris la dégradation de l'environnement et l'apparition soudaine de catastrophes, et la réponse à celle-ci, comme le prévoit le Plan d'action de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'action en matière d'égalité des sexes.
6. La manière dont les décisions relatives à quoi et comment financer l'atténuation de la crise climatique, l'adaptation et la réponse affectent les fonds disponibles pour prévenir et mettre fin à la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles.
7. Tout autre problème pertinent.

Dans la mesure du possible et lorsqu'elles sont disponibles, les contributions devraient fournir des données quantitatives et désagrégées actualisées sur les questions présentées.

Les changements climatiques sont rarement mis en lien avec les violences contre les femmes. Pourtant, aujourd’hui, il est possible d’affirmer que le dérèglement du climat a des conséquences disproportionnées sur les femmes. Déjà victimes de discriminations intersectionnelles, les changements climatiques aggravent les inégalités de genre et notamment les violences qu’elles subissent. L’absence de sécurité, économique ou encore politique, liée à l’impunité quasi permanente des auteurs de violences pose aujourd’hui des questions quant à l’inexistence d’instrument juridique international traitant de telles violences dans le contexte du changement climatique.¹

1. Selon l’organisation non-gouvernementale CARE, les femmes sont plus vulnérables aux impacts climatiques que les hommes en raison de trois facteurs²: (i) la crise climatique creuse les inégalités et empêche d’atteindre la justice de genre ; (ii) les normes et barrières socio-culturelles limitent leur participation aux prises de décisions sur la prévention et la lutte contre les impacts du changement climatique ; et (iii) les femmes, assurant la majorité de la subsistance de leur foyer en nourriture, eau et combustible - denrées se raréfiant du fait du changement climatique - se voient souvent subir une surcharge de travail plus importante que les hommes.

Par ailleurs, les femmes subissent davantage les conséquences du changement climatique lorsqu’elles se situent à l’intersection³ de plusieurs discriminations sociales, économiques, culturelles et juridiques⁴. Trois catégories de femmes, particulièrement vulnérables au changement climatique et aux VGB qu’il engendre, seront mises en avant ici. Les femmes autochtones sont sujet à des déplacements dans d’autres villes, un phénomène qui impacte négativement leur mode de vie traditionnel⁵ à travers une malnutrition et une pauvreté extrême les rendant vulnérables⁶. Les femmes migrantes ou déplacées⁷, du fait de la crise climatique, signalent un niveau élevé de violence sexuelle dans les camps, pendant le sommeil, la toilette et l’habillage, en raison d’un manque ou d’une inadaptation des infrastructures⁸. Au Darfour, les femmes, sortant des camps de réfugiés pour aller chercher des vivres, étaient victimes de violences verbales, physiques et sexuelles de la part de groupes armés locaux⁹. Les femmes âgées, ayant subi une discrimination fondée sur le genre dans l’allocation de ressources au cours de leurs vies, ont plus de lacunes financières. Il leur est donc plus difficile de traiter les maladies liées au réchauffement climatique (maladies cardiovasculaires, respiratoires, diarrhéiques...), et ne leur permettent pas d’adapter leur mode de vie à ce changement¹⁰.

¹ Projet de résolution S/2020/1054, Octobre 2020.

² CARE, « Expulsé.e.s par le changement climatique : répondre aux impacts genrés des déplacements climatiques », p. 2, 2020.

³ Théorie transdisciplinaire, développée en 1989 par Crenshaw, visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des axes de la différenciation sociale que sont sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap.

⁴ I. CASTANEDA CAMEY, « Liens entre la violence basée sur le genre et l’environnement : La violence des inégalités », *UICN*, p. 156, 2020. Voir [Annexe 1](#).

⁵ I. DANKELMAN, “Gender and Climate Change : an introduction”, p.153, 2010.

⁶ M. PERREAULT LAJOIE, « Changements climatiques : les femmes autochtones plus vulnérables », *La Pige*, 8 novembre 2019.

⁷ Plus de la moitié des 41 millions de personnes déplacées internes en 2018 étaient des femmes.

⁸ BH. DESAIA, “Role of Climate Change in Exacerbating Sexual and Gender-Based Violence against Women: A New Challenge for International Law”, p.140, 2021.

⁹ C. OWREN, “Understanding and addressing gender-based violence as part of the climate emergency”, *UN Women*, 2021.

¹⁰ BRIDGE, “Gender and climate change: mapping the linkages”, *IDS*, 2008.

2. La pénurie de ressources naturelles due au changement climatique accroît les tensions et les violences domestiques à l'encontre des femmes¹¹, en raison notamment de l'effondrement des structures familiales résultant d'un déplacement forcé. Ainsi au Vanuatu en 2011, à la suite de deux cyclones tropicaux, les violences domestiques ont augmenté de 300%¹². De plus, dans les zones exposées aux catastrophes naturelles, les jeunes filles risquent d'être victimes d'exploitations sexuelles et de mariages précoces et forcés, notamment en raison de la pénurie de nourriture. Finalement, la destruction des infrastructures (routes et cliniques), entraîne des violences sur la santé et les droits des femmes et des filles en matière de procréation, puisqu'elles n'ont plus accès aux soins médicaux, avec notamment un risque de mortalité plus élevé¹³.

3. La domination masculine, les normes de genre et l'exclusion des femmes des processus de décisions sont autant de défis exacerbés par la crise climatique. La réponse à ces défis appelle une approche croisée mondiale de justice de genre, climatique et sociale¹⁴. Il convient d'encourager la résilience des communautés car les femmes jouent un rôle central dans la réponse à la crise climatique¹⁵. L'intégration effective des femmes dans les programmes communautaires, tend vers une utilisation plus efficace des ressources¹⁶.

La communauté internationale devrait lancer un processus d'identification des synergies et des lacunes au sein des institutions et cadres légaux existants dans le contexte de changement climatique, dans le but de parvenir à une réponse complète et efficace¹⁷. En effet, moins de 40% des femmes demandent de l'aide en cas de violences subies dans le contexte du changement climatique¹⁸. La plupart se tournent vers leur famille ou leurs amis sans faire appel à la police¹⁹. Il apparaît alors nécessaire d'éduquer les femmes, les jeunes, les forces de police, le personnel judiciaire et de santé, sur la sexualité en abordant les inégalités de genre, les VBG et les droits d'accès à la justice.

4. De nombreux pays reconnaissent les femmes comme des acteurs-clés dans la lutte contre le changement climatique tant par leurs programmes d'action, que par leur rôle dans certaines instances. Ces bonnes pratiques sont notamment développées au Honduras, Etat encourageant la participation des femmes dans l'identification des réponses aux risques de catastrophes et la gestion des risques sanitaires imputables au changement climatique²⁰. Aussi, la promotion de l'intégration de la femme dans les activités de développement durable²¹ impacte la politique de pays comme le Bangladesh, en instaurant l'égalité de genre comme critère de sélection des projets

¹¹I. CASTANEDA CAMEY, « Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : La violence des inégalités », *Op. cit.*

¹²OHCHR, "Protecting the human rights of internally displaced persons in natural disasters", 2011.

¹³ Men Engage Alliance, « Justice climatique, droits des femmes et transformation des masculinités patriarcales - Advocacy Tool », p.6, 2022.

¹⁴CARE France, « Expulsé.e.s par le changement climatique : répondre aux impacts genrés des déplacements climatiques », *Op. cit.*

¹⁵CARE France, « Placer la justice de genre au cœur de la réponse mondiale à la crise climatique ».

¹⁶L. SCHALATEK, "Gender and climate finance", p.5.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ONU Femmes, « Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles », 2022.

¹⁹Nations Unies, « Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées », p. 159, 2015.

²⁰ *Ibid.*

²¹Conserve Africa, "Women and Natural Resources".

d'autonomisation des femmes²². De plus, les plans d'actions sur l'intégration des femmes dans le développement réaffirment leur rôle dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement²³.

En 2020, les priorités politiques des gouvernements sur le climat ont été bouleversées par la crise sanitaire²⁴. Les restrictions de mouvements, de biens et de personnes, induits par les politiques destinées à freiner la pandémie, ont entraîné une diminution des émissions de CO₂²⁵. Ainsi, le Covid-19 constitue une expérience sur laquelle se baser afin de faire face au changement climatique²⁶.

5. La participation des femmes à la prise de décision au sujet de la crise climatique est négligeable et leur implication dans son atténuation est faible²⁷. Cette situation est notamment liée à un niveau d'éducation insuffisant²⁸, ainsi qu'à leur exclusion des groupes stratégiques de base²⁹ et des plans d'actions climat³⁰. Afin de résoudre cette problématique, il apparaît nécessaire d'améliorer l'accès de toutes les femmes à l'information et à la formation au sujet du changement climatique³¹. Ensuite, il convient d'améliorer les moyens de subsistance des femmes et de renforcer leur adaptation au dérèglement climatique en leur garantissant l'accès, le contrôle et la propriété de ressources naturelles et financières³². En outre, il est impératif d'établir une équité dans l'accès aux emplois de l'économie verte et dans l'occupation des emplois dans les domaines liés à la durabilité.

Plusieurs programmes majeurs ont été mis en place afin d'intégrer les femmes dans la problématique du climat. A l'occasion du « *Gender Day* » de la 26^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques, les Etats-Unis se sont engagés à hauteur de \$14 millions afin de soutenir le leadership et la participation des femmes dans l'action climatique et les industries-vertes³³. Ce type de projets et d'initiatives permettra aux femmes d'accéder à l'information et de participer pleinement à l'atténuation de la crise climatique.

6. Les décisions en matière de financement climatique doivent impérativement tenir compte du prisme du genre si elles veulent être efficaces, durables, et équitables³⁴. En effet, certains instruments de lutte contre le changement climatique peuvent exacerber les situations de discriminations et de violences à l'égard des femmes. Par exemple, en Afrique subsaharienne, région fortement touchée par le changement climatique, les femmes assurent près de 80% de la

²²Fonds des Nations Unies Pour la Population, Women's Environment & Development Organization, « Changement climatique : connexions genre, population et changement climatique », 2009, p. 28.

²³Nations Unies, « Action 24 : Action mondiale en faveur de la participation des femmes au développement durable et équitable ».

²⁴ Nations Unies, « Changements climatiques et COVID-19, le double choc », 2021.

²⁵IRIS, « Covid-19, quels impacts sur le Climat ? », 2021.

²⁶Nations Unies, « Objectif de Développement Durable, Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques », 2020.

²⁷B. OSMAN-ELASHA, "Women...In the shadow of climate change", *United Nations*. Voir [Annexe 2](#).

²⁸*Ibid.*

²⁹UNEP, "Women at the frontline of climate change gender risks and hopes", 2011.

³⁰Z. SQALLI, "Why Climate Action Needs a Gender Focus", *BCG*, 2021. Voir [Annexe 3](#).

³¹UNEP, "Women at the frontline of climate change gender risks and hopes", *Op. cit.*

³² *Ibid.*

³³UNFCCC, "Momentum Builds at COP26 for Gender Action", 2021.

³⁴ T. CARTY, « Les vrais chiffres des financements climat : où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ? », *Oxfam*, p. 29, 2020.

production alimentaire régionale, mais celles-ci restent majoritairement exclues des processus de consultation en matière agricole³⁵, entraînant la mauvaise prise en compte des besoins des communautés rurales face au changement climatique. En outre, l'augmentation de l'insécurité alimentaire qui en découle est étroitement liée à la montée des violences sexistes³⁶.

Aujourd'hui, seuls quelques fonds ont intégré cette nécessité, comme le Fonds vert pour le climat qui comporte depuis son origine une perspective de genre dans le choix des opérations de financement. Toutefois, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques n'évoquent aucunement les considérations de genre, alors même que ceux-ci dépendent de l'important Fonds pour l'environnement mondial³⁷. Ainsi, l'intégration par les principaux fonds et mécanismes financiers destinés à pallier les effets du changement climatique reste insuffisante pour faire face aux défis posés par la vulnérabilité des femmes.

7. Les ONGs représentent aujourd'hui une force non-négligeable permettant la pleine intégration des femmes dans la lutte contre le changement climatique³⁸. Pourtant, dans certaines régions du monde, ces ONGs sont peu nombreuses et leurs activités limitées, notamment par le manque de ressources et de capacité de plaidoyer³⁹. Il est donc important que le financement de telles ONGs puissent être assuré et facilité, notamment par les bailleurs internationaux⁴⁰.

³⁵ L. SCHALATEK, « Égalité des sexes et financement climatique », *Climate Funds Update*, p.3, 2021.

³⁶ Nations Unies, « Le Conseil de sécurité mis en demeure d'agir face à une insécurité alimentaire alarmante et des cas de famine alimentés par les conflits armés », 2021.

³⁷ L. SCHALATEK, « Égalité des sexes et financement climatique », p.5, *Op. cit.* Voir [Annexe 4](#).

³⁸ The Global Initiative, « Joint NGO Oral Statement Panel discussion », 2019.

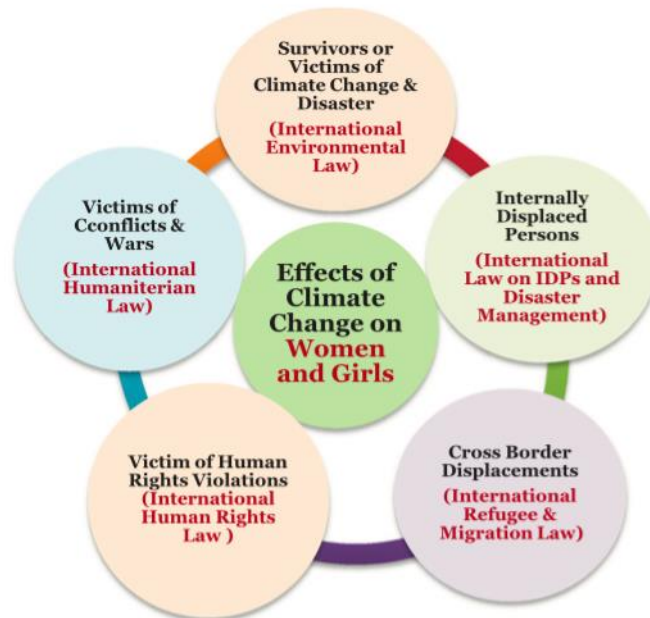
³⁹ EEAgrants, « Strengthening the role of NGOs in climate change policy-making ».

⁴⁰ *Ibid.*

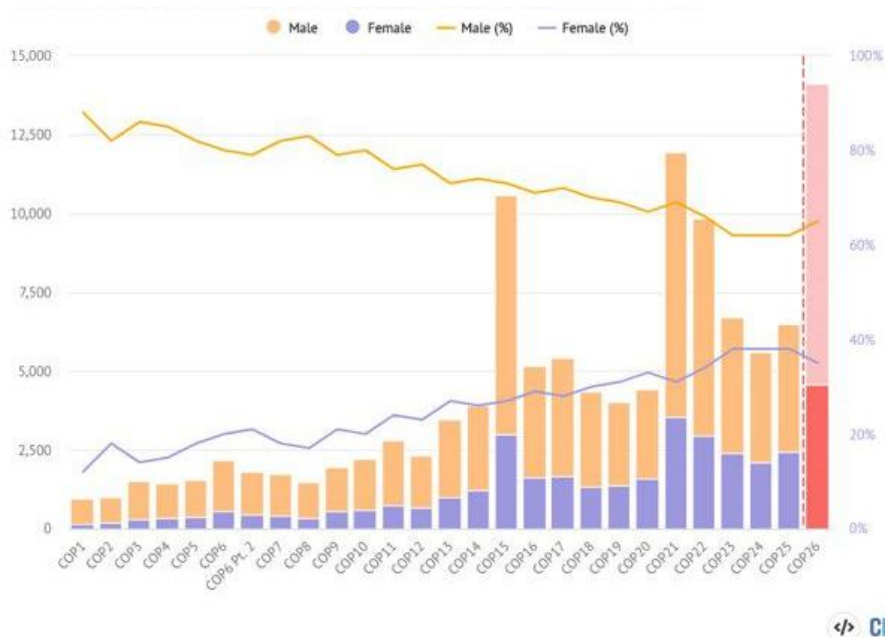
ANNEXES

1 : Les effets du changement climatique dans l'exacerbation des violences sexuelles basées sur le genre contre les femmes et les filles, *Global Law and policy*, 2021

B.H. Desai and M. Mandal / A New Challenge for International Law



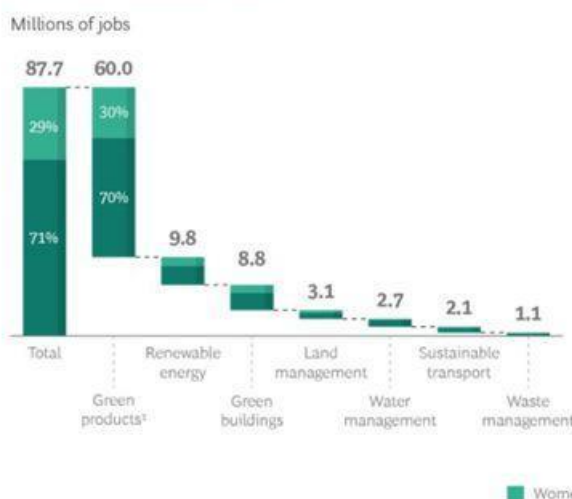
2 : L'évolution de l'équilibre entre les sexes dans les délégations des parties désignées depuis la première Conférence des Etats Parties sur les changements climatiques en 1995, *Carbon Brief*, 3 novembre 2021



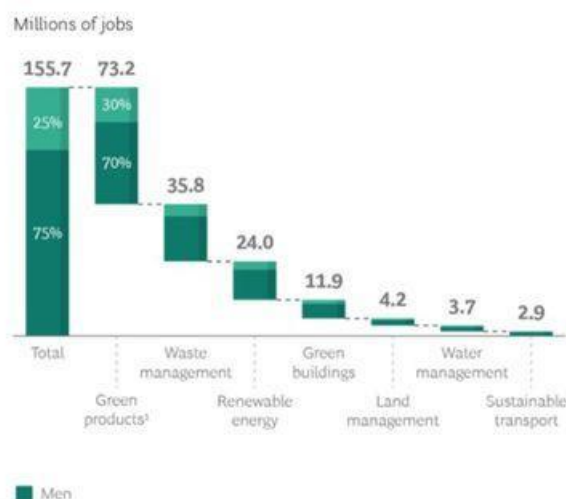
3 : Prédiction de la proportion de femmes détenant un « emploi vert par rapport au nombre « d’emplois verts » disponibles sur le marché en 2030, Boston Consulting Group, 29 octobre 2021

At the Current Trajectory, Women Will Hold Only 25% of Green Jobs

Today | 88 million jobs in the green economy, approximately 29% of them held by women...



In 2030 | 155 million jobs, but only 25% of them held by women



4 : Marqueurs de l’OCDE-CAD relatifs à l’égalité entre les genres pour les financements climat bilatéraux en 2017-2018, OCDE, 2020

	Objectif non significatif (0)	Objectif significatif (1)	Objectif principal (2)	Projet non marqué
Bailleurs de fonds bilatéraux (membres du CAD)	47 %	47 %	2,5 %	4 %
Banques multilatérales de développement	23 %	23 %	1 %	53 %
Fonds pour le climat multilatéraux (FVC, CIF, Fonds pour l’adaptation)	0 %	55 %	0 %	45,5 %
Autres institutions multilatérales (FEM, GGGI, FIDA, NFD)	0,1 %	5,5 %	0,7 %	94 %
Total	32,5 %	34 %	1,5 %	32 %

BIBLIOGRAPHIE

Rapports

BLOMSTROM (E.), CUNNINGHAM (S.), JOHNSON (N.), OWREN (C.), *Changement climatique : connexions genre, population et changement climatique*, Fonds des Nations Unies pour la Population et Women's Environment & Development Organization 2009, 45 pages, disponible [ici](#).

BRODY (A.), DEMETRIADES (J.), ESPLEN (E.), *Gender and climate change: mapping the linkages - A scoping study on knowledge and gaps*, Bridge and Institute of Development Studies, June 2008, 27 pages, available [here](#).

CARE, *Expulsé.e.s par le changement climatique : répondre aux impacts générés des déplacements climatiques*, 31 juillet 2020, 5 pages, disponible [ici](#).

CARE, *Placer la justice de genre au cœur de la réponse mondiale à la crise climatique*, 4 pages, disponible [ici](#).

CARTY (T.), *Les vrais chiffres des financements climat : où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?*, Oxfam International, 20 octobre 2020, 38 pages, disponible [ici](#).

Conseil des droits de l'homme, *Étude analytique sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées dans le contexte des changements climatiques*, 22 avril 2020, 19 pages, disponible [ici](#).

DANKELMAN (I.), *Gender and Climate Change : an introduction*, p.153, 2010, disponible [ici](#).

Eeagrants, "Strengthening the role of NGOs in climate change policy-making", disponible [ici](#).

Human Rights Watch, *Marry before your house is step away, - Child marriage in Bangladesh*, June 2015, 140 pages, available [here](#).

Men Engage Alliance, *Justice climatique, droits des femmes et transformation des masculinités patriarcales*, 2022, disponible [ici](#).

Matthews, J.B.R., *Glossary : An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*, Intergovernmental Panel on Climate Change 2018, 24 pages, available [here](#).

NELLEMANN (C.), VERMA (R.), HISLOP (L.), *Women at the frontline of climate change: Gender risks and hopes : A Rapid Response Assessment*, United Nations Environment Programme, GRID-Arendal, 2011, 68 pages, available [here](#).

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights Regional Office for the Pacific, *Protecting the human rights of internally displaced persons in natural disasters - Challenges in the Pacific*, 28 pages, 2011, available [here](#).

Organisation des Nations Unies, *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées*, 2016, 280 pages, disponible [ici](#).

Organisation Internationale du Travail, *Les femmes au travail : Tendances 2016*, 2016, 142 pages, disponible [ici](#).

PERREAULT LAJOIE (M.), *Changements climatiques : les femmes autochtones plus vulnérables, La Pige*, 8 novembre 2019, disponible [ici](#).

SAWAS (A.), ANWAR (N.), ANJUM (G.), *Reflections on gender, climate and security linkages in urban Pakistan*, UN Women and UNEP, Gender, Climate & Security: Sustaining inclusive peace on the frontlines of climate change, 11 June 2020, 52 pages, available [here](#).

Articles

CASTANEDA CAMEY (I.), SABATER (L.), OWREN (C.), A. E. BOYER (A. E.), « Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : La violence des inégalités », *Union internationale pour la conservation de la nature*, 2020, 308 pages, disponible [ici](#).

Conserve Africa, “Women and Natural Resources”, available [here](#).

CSEVAR (S.), “Voices in the Background: Environmental degradation and climate change as driving forces of violence against Indigenous women”, Volume 1, Issue 3, 2021, 11 pages, available [here](#).

DESAIA (BH.), *Role of Climate Change in Exacerbating Sexual and Gender-Based Violence against Women: A New Challenge for International Law*, Global Law and Policy, 2021, 21 pages, available [here](#).

KABBEJ (S.), TASSE (J.), « Covid-19, quels impacts sur le Climat ? », *IRIS France*, 15 février 2021, disponible [ici](#).

ONU Femmes, « Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles », 2022, disponible [ici](#).

Organisation des Nations Unies, « Changements climatiques et COVID-19, le double choc », 19 avril 2021, disponible [ici](#).

Organisation des Nations Unies, « Le Conseil de sécurité mis en demeure d'agir face à une insécurité alimentaire alarmante et des cas de famine alimentés par les conflits armés », 14 mars 2021, disponible [ici](#).

Organisation des Nations Unies, « Objectif de Développement Durable, Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques », 2020, disponible [ici](#).

ORWEN (C.), “Achieving gender equality and the empowerment of all women and girls in the context of climate change, environmental and disaster risk reduction policies and programmes”, *Understanding and addressing gender-based violence as part of the climate emergency, in UN Women - Expert Group Meeting*, 14 October 2021, 9 pages, available [here](#).

OSMAN-ELASHA (B.), “Women...In The Shadow of Climate Change”, *United Nations*, available [here](#).

SCHALATEK (L.), “Gender and climate finance”, *Climate Funds Update*, November 2020, 8 pages, available [here](#).

SCHALATEK (L.), « Égalité des sexes et financement climatique », *Climate Funds Update*, Novembre 2016, 6 pages, disponible [ici](#).

The Global Initiative, “Joint NGO Oral Statement Panel discussion”, 2019, disponible [ici](#).

United Nations Framework Convention on Climate Change, “Momentum Builds at COP26 for Gender Action”, 9 November 2021, available [here](#).

SQALLI (Z.), UNNIKISHNAN (S.), MEJRI (N.), DUPOUX (P.), GEORGE (R.), ZRIKEM (Y.), “Why Climate Action Needs a Gender Focus”, *Boston Consulting Group*, 29 October 2021, available [here](#).

Principes d’action

Organisation des Nations Unies, « Action 24 : Action mondiale en faveur de la participation des femmes au développement durable et équitable », disponible [ici](#).

Résolution

Conseil de Sécurité des Nations Unies, Projet de résolution S/2020/1054, 30 Octobre 2020.